

Les Statuts des Freelances



Exercer en nom propre



L'AUTOENTREPRISE (MICRO)



L'ENTREPRISE INDIVIDUELLE

Créer une société



SARL / EURL



SAS / SASU

Préambule

3 axes pour se décider

Savoir estimer son CA

□ Se projeter à court ou moyen terme

 Comprendre ses besoins en matière de protection sociale

Sommaire



La micro entreprise



L'entreprise individuelle



La société



Nous sommes près de chez vous











 C'est une forme d'entreprise individuelle : une micro entreprise

Démarches de création et fermeture ultra-simplifiées

- Seuils de chiffre d'affaires
 - CA < 70000€ en prestation de services
 - Seuil à proratiser en cas de création en cours d'année

70 000€

Seuils de chiffre d'affaires



- Régime social des travailleurs non salarié SSI
 - Taux de charges social : 22,5% du CA
 - -Avec Accre: 5,3%/ 11,3%/ 16,9%

- Régime fiscal : Imposition à l'impôt sur le revenu
 - Abattement de 34% pour frais (pas de frais réels)
 - Ou sur option prélèvement libératoire 2,2% du CA





Les conséquences du dépassement

Franchissement des 70000€ encaissés au cours de l'année civile

- TVA Seuil inchangé à 33 200 €!
 - Assujettissement à la TVA dès le 1^{er} jour du mois de franchissement du seuil = TVA à 20% sur ses factures
 - Obtenir un numéro de TVA intracommunautaire transmis par le service des impôts des entreprises (SIE)

• Fiscal

Imposition au régime fiscal la déclaration contrôlée ou régime réel (BNC) à partir du 1^{er} janvier qui suit les deux années de dépassement consécutives

Social

Le régime micro - social s'applique jusqu'au 31 décembre de l'année suivant l'année de dépassement des seuils= paiement de 22,5% de cotisations sociales sur le CA

- Régime du travailleur indépendant le 1^{er} janvier qui suit le dépassement = 40% de cotisations sociales sur le bénéfice

L'entreprise individuelle









L'entreprise individuelle



Régime réel = entreprise individuelle



- Pas de distinction de patrimoine, pas de statuts
- En tant qu'entrepreneur individuel, vous êtes TNS (Travailleur Non Salarié)



- Vous cotisez au SSI (env 40%)
- Votre base de cotisation = le bénéfice



Fiscal

Chiffre d'affaires

- Charges

= Bénéfice



Souscrire à un visa fiscal ou CGA sinon 25% de majoration

L'entreprise individuelle



Particularités:

- Pas de séparation du patrimoine
- Pas de fiche de paie



Les points positifs

 Formalités de fermeture ou modification plus simples et plus rapides



Les points négatifs

 Déconseillé si votre CA augmente et que vos charges « stagnent » car sinon IR et SSI plus importants

La société











Pourquoi créer une société ?

Une entreprise

Personne physique « C'est vous »

Patrimoines confondus

Imposition à l'IR

Entreprise individuelle, AE

Une société

Personne morale « Vous créez une entité »

Patrimoines distincts

Imposition à l'IS

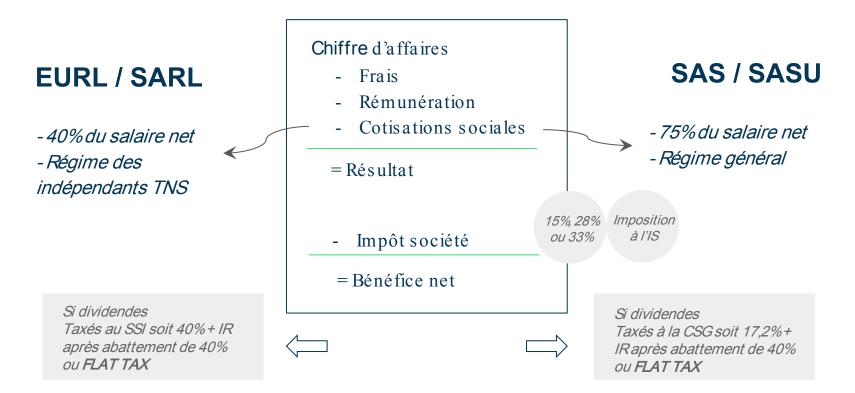
Nécessité de Capital

EURL/SARL SASU/SAS

La société SARL ou SAS



Sur le plan fiscal et social





Zoom sur l'imposition des dividendes

CSG + IR

CSG à 17,2%

IR après abattement de 40%

FLAT TAX

Taxe unique de 30%

Quote-part des dividendes non assujettis aux cotisations sociales



Zoom sur la partie sociale

SARL (TNS)

Cotisations:

Système de forfait puis régularisation en N+1 (Attention à la tréso)

Calcul:

Sur la rémunération + dividendes (Même sans rémunération : cotisations minimum à payer)

Complémentaire: *Protection sociale "à la carte"*

SAS (Assimilé-salarié)

Cotisations:

Chaque mois en fonction des salaires versés (Faire une fiche de paie)

Calcul:

Sur la rémunération seulement (pas de rémunération : pas de cotisations)

Plus coûteux mais régime proche de celui du salarié (cadre)



Zoom sur la partie sociale

EURL/SARL

SAS / SASU



- Faible taux de charges sociales
- Flexibilité

- Régime proche du régime salarié
- Taux de prélèvement avantageux sur les dividendes



- Couverture sociale moins avantageuse
- Cotisations minimum à payer même sans chiffre d'affaires

- Fort taux de cotisations sociales



Quelques pistes pour se décider

Statut social

Protection du patrimoine

Optimisation fiscale

Taux de cotisations sociales

Protection sociale et retraite

Versement dividendes

EI

• TNS

Aucune

Peu d'optimisation

• Faible (40%)

Non cadre

Impossible

SARL

• TNS

Limité aux apports

Optimisation possible

• Faible (40%)

Non cadre

 Possible avec 40% de cotisations SAS

Assimilé salarié

Limité aux apports

Optimisation possible

• Fort (75%)

Cadre

Possible avec15,5%de CSG CRDS

Les aides pôles emplois



ACCRE

Exonération de charges sociales la première année

Totale si <29k€, partielle entre 29 et 39k€, nulle au delà

Attention à la perte rétroactive de l'ACCRE

ARCE

45% des droits versé en 2 fois

ARE

Cumul indemnités chômages + activité

Impact en cas d'activité en entreprise individuelle et AE

Impact en cas d'un versement d'une rémunération

LES FORMALITES DE CREATION

En toute simplicité : 4 étapes



Informations

Un capital

Une dénomination

Une adresse

Un objet social



Projet de statuts à la

banque



Attestation de dépôt de capital



Envoie du dossier

au Greffe

- Courrier
- Dématérialisé



Kbis

Novaa

Une offre intégrale, sans surcoût ni surprise.

C'EST PARTI > JOUR APRÈS JOUR > TIIME > EN FIN DE COMPTE

La création d'entreprise Consultant(e)

Banque

Comptes annuels

Saisie comptable

Graphiques

Liasse fiscale

Déclarations

Facturation Documents Juridique annuel

OFFERT

Assurance contrôle

fiscal

Mobile



Tiime

Gagner du temps / Piloter simplement / Communiquer efficacement









Laurène Tronscorff

06 71 05 35 07 laurene.tronscorff@novaa-expertise.com

Laurent Lafforgue

06 40 27 04 50 laurent.lafforgue@novaa-expertise.com